

Fiche sectorielle de mutualisation - RÉGULARISATION

Mise à disposition des services techniques de la Commune d'Aulnat
au profit de Clermont Auvergne Métropole

Entretien du patrimoine bâti

Délibération du Conseil métropolitain du 28 mai 2021
Délibération du Conseil municipal du 25 mars 2021

1.

Rappel de l'objet de la mise à disposition :

La mise à disposition des services techniques de la Commune de Aulnat a été conclue pour l'entretien du patrimoine bâti occupé par les services métropolitains.

Prévisionnel 2022

Activités	Masse salariale	Dépenses directes	Total
Entretien du patrimoine bâti	860,00 €	8 123,00 €	8 983,00 €
TOTAL			8 983,00 €

Coût réel pour 2022

Activités	Masse salariale	Dépenses directes	Total
Entretien du patrimoine bâti	860,00 €	7 219,00 €	8 079,00 €
TOTAL			8 079,00 €

L'écart entre le prévisionnel 2022 et le coût réel du service mis à disposition s'élève à - 904 euros .

Il est donc nécessaire de procéder à une régularisation de **904 euros** en faveur de Clermont Auvergne Métropole au titre des dépenses directes.